

Arrêté N° 199 /MS/CNLS-IST/SP/ FSMOS
portant nomination des membres du Comité de Gestion du
Fonds de Solidarité envers les Malades et Orphelins du SIDA

LE MINISTRE DE LA SANTE

129 gfn-2157
N/A
03/06/2020
La Directrice
Ministère de la Santé
Burkina Faso

Vu la Constitution ; ✓

Vu le Décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ; ✓

Vu le Décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ; ✓

Vu le Décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓

Vu le Décret n°2016-099/PRES du 23 mars 2016 portant organisation des services de la Présidence du Faso ; ✓

Vu le Décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ; ✓

Vu le Décret 2017-0169/PRES/PM/MS du 29 mars 2017 portant adoption du Cadre Stratégique National de Lutte contre le VIH, le SIDA et les IST (CSN-SIDA) 2016-2020 ; ✓

Vu le Décret n°2001-510/PRES/PM/MS du 1^{er} octobre 2001, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles ; ✓

Vu le Décret n°2011-511/PRES/PM/MS du 09 août 2011 portant modification du décret 2001-510/PRES/PM/MS du 1^{er} octobre 2001, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles ; ✓

Vu le Décret n°2011-512/PRES/PM/MS du 09 août 2011 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles ; ✓

Vu le Décret n°2007-079/PRES/PM/MS du 14 Février 2007 portant modification du Décret n° 2005-228/PRES/PM/MS/MEDEV/MFB du 14 avril 2005, portant attributions

et organisation du Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles ; ✓

Vu le Décret N° 98-467/PRES/PM/MS du 02 décembre 1998 portant institution d'un Fonds de Solidarité envers les Malades et Orphelins du SIDA ; ✓

Vu le Décret n° 2004-565/PRES/PM/MS/MFB du 14 décembre 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Solidarité envers les Malades et Orphelins du SIDA ; ✓

Sur proposition du Secrétaire Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles ; ✓

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Comité de Gestion du Fonds de Solidarité envers les Malades et orphelins du SIDA (FSMOS) pour un deuxième et dernier mandat de trois (03) ans, les personnes dont les noms suivent : ✓

➡ **Mme Noangma Léonie OUANGRAWA/KOUDOUGOU : Mle 220 413 B**, Conseiller d'Education Féminine en service au Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire, représentant le ministère chargé de l'action sociale ; ✓

➡ **Fatoumata SAGNON : Mle 238 021 M**, Conseiller en Gestion des Ressources Humaines en service au Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, représentant le ministère chargé de l'information. ✓

Article 2 : Sont nommés membres du Comité de Gestion du Fonds de Solidarité envers les Malades et orphelins du SIDA (FSMOS) pour un premier mandat de trois (03) ans, les personnes dont les noms suivent :

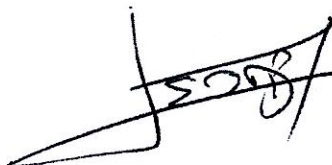
➡ **M. André Yolland KY : Mle 53 447 X**, Médecin de Santé Publique en service au Ministère de la Santé, représentant le ministère chargé de la santé ; ✓

➡ **M. Harouna YIOGO : Mle 57 154 K**, Inspecteur du Trésor en service au Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, représentant le ministère chargé des finances ; ✓

- ➡ **M. Sougrinoma Constant OUEDRAOGO: Mle 52 599 B,** Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire en service au Ministère de l'Education Nationale, représentant le ministère chargé de l'enseignement de base ; ✓
- ➡ **M. Mahamadou SALAMBERE: Mle 38 360 T,** Conseiller d'Education en service au Département chargé des Communautés Coutumières et Religieuses, Organisations Non Gouvernementales et Organisations à Base Communautaires (DCCRO) du Secrétariat Permanent du CNLS-IST, représentant le Secrétariat Permanent du CNLS-IST ; ✓
- ➡ **M. Jean Pierre Lamoussa KOUDOUGOU : Mle 208 055 E,** Administrateur des Services Financiers en service au Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles, représentant le ministère chargé de l'emploi ; ✓
- ➡ **M. Jaunasse YARO :** Communicateur en service à l'Initiative Privée et Communautaire pour la santé et la riposte au VIH/SIDA au Burkina Faso (IPC/BF), représentant les ONG œuvrant dans le domaine de la lutte contre le VIH, le SIDA et les IST ; ✓
- ➡ **M. Babou ZIO :** Historien en service au Centre d'Informations, de Conseils et de Documentation sur le SIDA et la Tuberculose (CICDoc), représentant les associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre le VIH, le Sida et les IST ; ✓
- ➡ **Mme Jeanne BENAÏO :** Conseiller Fiscal, membre du Réseau National pour une plus Grande Implication des Personnes Infectées et affectées par le VIH/SIDA (REGIPIV), représentant les personnes infectées par le VIH ; ✓
- ➡ **Mme Poko Georgette KAFANDO :** ménagère, membre du Réseau National pour une plus Grande Implication des Personnes Infectées et affectées par le VIH/SIDA (REGIPIV), représentant les personnes infectées par le VIH. ✓

Article 3 : Le Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter du 1^{er} janvier 2019.

Ouagadougou, le 22 JUIN 2020



Pr. Léonie Claudine LOUGUE née SORGHO
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :

- Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (2ème V/P C.G/FSMOS)
- Secrétaire Permanent du CNLS-IST (Sec. CG-FSMOS)
- Tout autre membre du Comité de Gestion du FSMOS
- Journal Officiel
- Archives/Chrono